

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 Septembre 2010
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 58

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, HUHNS Béatrice, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KLEIN Christiane, KOCHER Bernadette, KORNMANN Karina, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, GANGLOFF Christian, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles, NAGEL Nicolas, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, THALMANN Alfred ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Dany, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,
Suppléant(s) : HUHNS Béatrice KLEIN Christiane KORNMANN Karina BASTIAN Jean-Jacques NAGEL Nicolas WALTER Dany

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KAUFFER Fabien à M. SCHERTZ Christophe,
Excusé(s) : CLAUS Murielle, MM : BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, LIEHN Gilbert MERTZ Olivier, MEYER Willy, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, WALTER Gérard,

Invité(s) : MM : BERTRAND Pierre, REISS Frédéric représenté par M Christian KLIPFEL, WOEHREL Frédéric

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 20/09/2010.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. WEISBECKER Jean est désigné secrétaire de séance.

Communication du compte-rendu de réunion du bureau du 13 septembre 2010.

Le compte rendu de la séance du 13 septembre 2010 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le conseil communautaire a pris connaissance de ce compte-rendu et n'a aucune remarque à formuler.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 19 juillet 2010.

Le compte-rendu de la séance du 19 juillet 2010 est consultable sur le site de la communauté de communes. Le président soumet ce compte-rendu aux délégués. Le compte-rendu est validé à la majorité, 4 voix contre, 15 abstentions.

Le président informe les conseillers qu'il souhaite délibérer sur la politique intercommunale d'abattement de taxe d'habitation en point divers, au vu du délai accordé par la loi (ce point doit être délibéré avant le 1er octobre pour une application en 2011). Les conseillers acceptent.

Présentation du bilan des activités d'animation.

Le vice président et les animateurs ont présenté le bilan des activités depuis le début de l'année ainsi que les activités prévues d'ici la fin de l'année.

Un point est fait sur les mises à disposition de salles communales (difficultés à avoir des salles en nombre suffisant et normes à respecter).

OPERATIONS - FINANCES

INFO.2010 : Contrat de territoire : programme pluriannuel des investissements de la communauté de communes.

Point sur le diagnostic et le recensement des projets d'investissements du territoire pour la période 2011-2016.

Un inventaire a été réalisé, et a été transmis au CG67. Les négociations vont débuter. La signature du contrat est prévue courant 1er semestre 2011.

082.2010 : Acquisition de l'ensemble immobilier terrain et bâtiment – restaurant de l'ancienne gare – Morsbronn les Bains

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 086/2007 du conseil communautaire du 17 septembre 2007 décidant de l'acquisition de terrains,

Vu la délibération n° 117/2007 du conseil communautaire du 17 décembre 2007 fixant un prix
Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 27 septembre 2010

d'acquisition,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 10 abstentions, décide :

- d'autoriser le président à proposer un prix d'acquisition pour les terrains listés dans la délibération n°117/2007 susvisée dans la limite de 200 000 € (net vendeur – hors frais d'agence et de notaire).

083.2010 : Acquisition de terrains zone touristique de Morsbronn-les-Bains : Versement d'indemnités complémentaires.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 074/2006 du conseil communautaire du 26 juin 2006 décidant de l'acquisition des terrains de la ZAC thermique à Morsbronn-les-Bains,

Vu la demande de délibération détaillée faite par Mme la trésorière,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 10 abstentions, décide :

- de valider le versement d'indemnités tels que listées ci-dessous :

S	N°	SURF.	LIEU-DIT	PRENOM	NOM	VILLE	INDEMNITES ARBRES/ parcelle	TOTAL INDEMNITES ARBRES/ propriétaire
22	72	9.81 a	KLING	ALSACE	SAFER	STRASBOURG	360.00€	360.00€
22	73	21.75 a	KLING	SCI	LES BRUYERES	WALBOURG	600.00€	600.00€
22	76	4.20 a	KLING	Georges	DAAB	MORSBRONN LES BAINS	240.00€	240.00€
22	77	5.48 a	KLING	Francis	HARTHEISER	MORSBRONN LES BAINS	1509.00€	
22	122	18.32 a	KRAUTGAERTEN	Francis	HARTHEISER	MORSBRONN LES BAINS	180.00€	1609.00€
22	82	6.90 a	KLING	Georges	HUHN		330.00€	330.00€
22	97	7.74 a	KLING	Bernard	WEIMER	MORSBRONN LES BAINS	190.00€	190.00€
22	110	11.65 a	KRAUTGAERTEN	Jean-Paul	CUNTZ	LANGENSOULTZBACH	440.00€	440.00€
22	116		KRAUTGAERTEN	Sylviane	HEIDMANN	STRASBOURG		60.00€
22	116		KRAUTGAERTEN	Joel	VOLTZ	SCHOENENBOURG		60.00€
22	116		KRAUTGAERTEN	Monique	VOLTZ	SCHOENENBOURG	240.00€	60.00€
22	116	5.22 a	KRAUTGAERTEN	Serge	VOLTZ	LOBSANN		60.00€
22	117	21.23 a	KRAUTGAERTEN	Alfred	WEIMER	MORSBRONN LES BAINS	150.00€	150.00€
22	119	18.08 a	KRAUTGAERTEN	Eugène	HARTHEISER	MORSBRONN LES BAINS	80.00€	80.00€
22	120	12.63 a	KRAUTGAERTEN	Georges Henri	HOF	MORSBRONN LES BAINS	1164.00€	1164.00€
22	135	1.14 a	KRAUTGAERTEN	Louise	GOETZMANN	MORSBRONN LES BAINS	100.00€	
22	148	1.36 a	KRAUTGAERTEN	Louise	GOETZMANN	MORSBRONN LES BAINS	220.00€	320.00€
22	137	9.05 a	KRAUTGAERTEN	Emma	MEYER	MORSBRONN LES BAINS	450.00€	450.00€
22	161	11.12 a	KRAUTGAERTEN	Georges Henri	HOETZEL	STRASBOURG	70.00€	70.00€
22	172	5.67 a	KRAUTGAERTEN	Alice	ELLWANGER	MORSBRONN LES BAINS	150.00€	150.00€
22	174	4.29 a	KRAUTGAERTEN	Willy	HOETZEL	MORSBRONN LES BAINS	70.00€	70.00€
22	187	5.02 a	NIEDERMATTRAIN	Franck	WALTZ	MORSBRONN LES BAINS	230.00€	
22	193	9.14 a	NIEDERMATTRAIN	Franck	WALTZ	MORSBRONN LES BAINS	110.00€	340.00€
22	197	18.00 a	NIEDERMATTRAIN	Marie	KLEIN	MORSBRONN LES BAINS	480.00€	480.00€
23	192	13.57 a	NIEDERMATT	Albert	ROTHAN	BRUMATH	100.00€	100.00€
23	193	14.53 a	NIEDERMATT	Joseph	STEPHAN	MORSBRONN LES BAINS	80.00€	80.00€
23	194		NIEDERMATT	Monique	BLANC	SCHILTIGHEIM		46.67€
23	194		NIEDERMATT	Geneviève	FISCHER	STRASBOURG	140.00€	46.67€
23	194	8.79 a	NIEDERMATT	Yvette	HIERHOLTZER	SCHILTIGHEIM		46.67€

084.2010 : Fixation du montant minimum de base de cotisation foncière des entreprises (CET - CFE).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 27 septembre 2010

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 2 abstentions, décide :

- de fixer le montant de la base minimum de cotisation foncière des entreprises établies au titre de leur principal établissement sur le territoire de l'EPCI à 1500 €, montant réduit de 50% pour une activité à temps partiel.

085.2010 : Chaufferie collective Morsbronn-les-Bains Durrenbach : avenant n°2 au lot n°2.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de construction de la chaufferie collective et du réseau de chaleur entre Morsbronn-les-Bains et Durrenbach,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre et 8 abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer la proposition d'avenant n°2 au lot n°2 attribué à la société ~~Dalkia~~, concernant le raccordement au gaz, pour un montant de 3 049,80 € TTC.

CRYSTAL - Annule et remplace -
Legu à la Sous-préfecture le 23 NOV 2010

ORDURES MENAGERES - FINANCES

086.2010 : Création d'un budget annexe « OM ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 27 septembre 2010

- de créer, à compter de 2011, un budget annexe non soumis à TVA relatif au service public de gestion, collecte et traitement des ordures ménagères.

087.2010 : Fixation du prix de vente des conteneurs « OM ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix des conteneurs de déchets ménagers comme suit :
Conteneur 120l : 35 € (TTC).
Conteneur 240l : 50 € (TTC).

JURIDIQUE

088.2010 : Cheminement cyclable Lembach vers l'Allemagne : Convention.

Point reporté. Sera présenté à la prochaine réunion de la commission tourisme.

ELUS - GRH

089.2010 : Désignation de 3 membres pour le comité de pilotage du schéma intercommunautaire des pistes cyclables.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 079/2010 du conseil communautaire du 19 juillet 2010 relative au schéma de circulation douce,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M Schlosser,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 27 septembre 2010

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre et 6 abstentions, décide :

- de désigner MM. Charles Schlosser, Armand Braconnier et André Schmitt au comité de pilotage du schéma,
- de désigner M. Pascal Robineau en tant que suppléant.

090.2010 : Mise à disposition de Anne Glock à l'ADEAN.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la demande de mise à disposition de Mlle Anne GLOCK à l'ADEAN (association pour le développement de l'Alsace du Nord),

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

- la mise à disposition de Mlle Anne GLOCK à l'ADEAN pour une durée de 7 mois à temps complet ,
- autorise le président à signer une convention de mise à disposition précisant les conditions administratives et financières ainsi que les droits et obligations des parties, entre la communauté de communes et l'ADEAN,
- autorise le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

091.2010 : Convention de partenariat avec l'université de Strasbourg – prise en charge des frais.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 093/2009 du conseil communautaire du 17 décembre 2009 relative à une convention de partenariat avec l'université de Strasbourg,

Considérant l'accueil des étudiants sur l'année universitaire 2010-2011,

Vu l'avis du bureau du 13 septembre 2010,

Entendu l'exposé du président M Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

- de confirmer la délibération n°093/2009, et d'autoriser le président à verser une somme de 2 000 € TTC à la faculté ou tout autre organisme venant à sa suite aux mêmes fins.**

DIVERS

092.2010 : Politique intercommunale d'abattements de taxe d'habitation.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la réforme de la fiscalité directe locale,

Entendu l'exposé du président M Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 9 abstentions, décide :

- de mettre en place une politique d'abattement de la taxe d'habitation sur le territoire intercommunal,**
- de fixer le taux de l'abattement général à la base à 0%,**
- de ne pas mettre en place d'abattements complémentaires.**

Périscolaire : point sur l'organisation du service sur le territoire depuis la rentrée et présentation d'un bilan d'activité.

Le point a été fait en séance sur le fonctionnement et l'organisation du service et notamment sur les nécessaires réorganisations liées à la sous fréquentation et au coût du service.

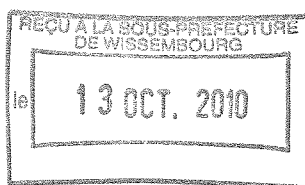
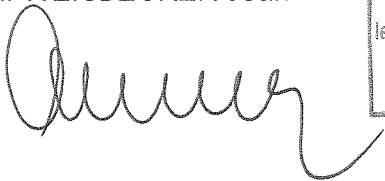
Autres points divers soulevés en séance.

Informations :

- Point prise de compétence développement touristique à Wingen. La communauté de communes poursuit ses travaux.
- Point sur la délibération n°74.2010 relative à l'APD piste cyclable. Le président indique que ce point ne sera pas revoté.
- Le président du CG67 fait le point sur l'appel à projet TIC et les travaux du CG relatifs à la maladie d'Alzheimer.

Fait à Durrenbach, le 07/10/2010

Le secrétaire de séance
M. WEISBECKER Jean



Le président
Jean-Marie HAAS

